

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD se tient dans un contexte vraiment spécial...

Tout comme la réforme des retraites dénature le lien entre le fonctionnaire pensionné et l'État, la loi dite « de transformation de la fonction publique » (loi du 6 août 2019) dénature le lien entre le fonctionnaire actif et l'État. Elle étend le recours au contrat et le place finalement au même rang que le recrutement de titulaires par concours ; elle facilite les restructurations à la hussarde ; elle permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations ; elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, et débride le pouvoir discrétionnaire des supérieurs hiérarchiques directs en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération. Cette loi, adoptée à l'initiative de forces qui attendent dans l'ombre pour exploiter demain les renoncements ainsi programmés des services publics, a été rédigée par un gouvernement qui semble bien ignorant du contrat social et de l'histoire de notre République, de ses soubresauts violents aussi.

Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est une erreur historique, qui mine la confiance des personnels : celle-ci ne se décrète pas à longueur de discours – la preuve –, elle se construit dans les actes – la preuve, là aussi...

Nous tenons aujourd'hui notre dernière CAPD concernant l'avancement accéléré des 7ème et 9ème échelons, suite à la loi de transformation de la fonction publique qui confisque les compétences des CAPD : pour cette année, tout ce qui concerne la mobilité des enseignant.es, pour l'an prochain ce qui concernera l'avancement. Les CAP ne sont et ne seront plus consultées, de même les groupes de travail avec les organisations syndicales ne sont et ne seront plus réunis pour examiner les vœux, les barèmes des collègues les renvoyant ainsi à une individualisation complète.

Qu'advient-il pour les personnels et pour l'administration départementale elle-même, maintenant que les CAPD sont vidées de leur substance ? Avec les « Lignes Directrices de Gestion », la suppression de la CAPD mouvement dès 2020 et de la CAPD promotions dès 2021, comment comptez-vous désormais garantir la transparence et l'équité de ces opérations importantes ? Nous avons vu ce que le mouvement millésime 2019 a donné : des collègues affecté.e.s à titre définitif sur des postes qu'ils ou elles ne voulaient pas. Certaines situations relevaient de la violence institutionnelle et nous étions aux premières loges pour en voir les résultats. Devons-nous nous étonner du « succès » des mercredis de la mobilité dans ces conditions ?

Qu'advient-il lorsque la seule possibilité pour les personnels de s'assurer du bon traitement de leur situation sera le recours individuel, alternative très insuffisante ne donnant pas de vue d'ensemble ?

Quelle garantie que le barème aura été respecté ? Aucune ! D'autant que le ministère exige la multiplication des postes hors barème.

Quelles possibilités de recours ? Quasiment aucune !

Nous rappelons **notre opposition ainsi que notre défiance aux choix opérés par le gouvernement qui sont en rupture totale avec le travail réalisé par les représentant.es et les élu.es des personnels** pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire ou des possibles erreurs de l'administration.

Malheureusement, le paritarisme n'est pas la seule conquête issue du Conseil National de la Résistance qui est attaquée... Pour détruire notre système de retraite basé sur la solidarité intergénérationnelle, le gouvernement propose un système par points. Ce projet porte une logique individualiste et inégalitaire, il vise à faire des économies sur le dos des salarié.e-s, tout en poussant celles et ceux qui en ont les moyens vers la capitalisation.

Les PE seraient des perdants parmi les perdants, avec des baisses de pension très importantes... Les femmes ont également bien compris qu'elles seraient de grandes perdantes de cette réforme, ce qui n'est pas passé inaperçu dans notre profession féminisée à plus de 80 %. La mobilisation poursuit donc son ancrage, portée par un large soutien de la population.

L'engagement du gouvernement de nous revaloriser par le biais d'une loi de programmation n'était qu'un leurre. Il est d'ailleurs battu en brèche par le conseil d'état qui déclare au sujet de cette prétendue "garantie" qu'elle est condamnée à disparaître du texte car « ces dispositions constituent une injonction au gouvernement de déposer un projet de loi et sont ainsi contraires à la Constitution ».

Pour en venir à 1 des points à l'ordre du jour de cette instance, nous étudions ce matin les bonifications accélérées pour 2 échelons.

Nous le disions déjà avec l'ancien système, nous le redisons aujourd'hui : mérite et salaires ne peuvent être associés. Les contraintes de pourcentage ou de quota ne peuvent permettre la réelle reconnaissance professionnelle pour tou-te-s ces enseignant-e-s, qui œuvrent au quotidien avec entrain, capacité d'adaptation, envie de faire au mieux avec les moyens actuels,...

Pour le SNUipp-FSU, l'ancienneté doit prioritairement être prise en compte. Nous le disons clairement, M. le DASEN : **tou-te-s les enseignant-e-s sont EXCELLENT-E-S et devraient donc avoir cet avis de votre part.**

Le SNUipp-FSU tient à rappeler son positionnement pour l'avancement à la cadence la plus rapide et l'accès à la hors classe pour tou.te.s ainsi que la déconnexion des rendez-vous de carrière de la promotion.

Le SNUipp avec la FSU exige donc la revalorisation de tou.te.s les collègues en la déconnectant des questions des promotions et des retraites, le dégel du point d'indice, la fin de la rémunération au mérite, l'intégration des primes dans les salaires et le retrait du projet de réforme des retraites.

Mensonges, mépris et menaces sont les seules réponses apportées par un Ministère aux abois. Quand les autres Ministres font tout ce qu'ils peuvent pour défendre les agents sous leurs « ordres », le Ministre de l'Éducation Nationale est le seul à les dénigrer toujours davantage.

Permettez-nous ici d'apporter notre soutien indéfectible aux collègues du Lycée Bourdelle de Montauban qui sont sous la menace de sanctions disciplinaires après avoir marqué leur engagement à un service public d'éducation plus JUSTE et plus ÉGALITAIRE.

En guise de conclusion, nous rejoignons les propos d'un éminent spécialiste de l'Éducation en la personne de Philippe Meirieu, qui déclarait hier matin sur France Culture : *"Je n'ai jamais vu une telle rupture entre la majorité des enseignants et l'administration. Il y a une brutalisation institutionnelle de l'enseignement en primaire."*

Espérons, ensemble, que cette rupture ne soit pas définitive... Il y va de l'intérêt de préserver et développer le service public d'éducation.

Les élu-e-s du SNUipp-FSU 82
Guillaume Mangenot, Hélène Nadal, Rodolphe Portolès

SNUipp-FSU 82

*Syndicat National Unitaire des Institutrices-eurs, des Professeurs des écoles et des PEGC -
Fédération Syndicale Unitaire du Tarn-et-Garonne*

23, Grand'Rue Sapiac, 82000 Montauban / 05-63-03-57-81 / 06-82-30-11-88 / snu82@snuipp.fr

